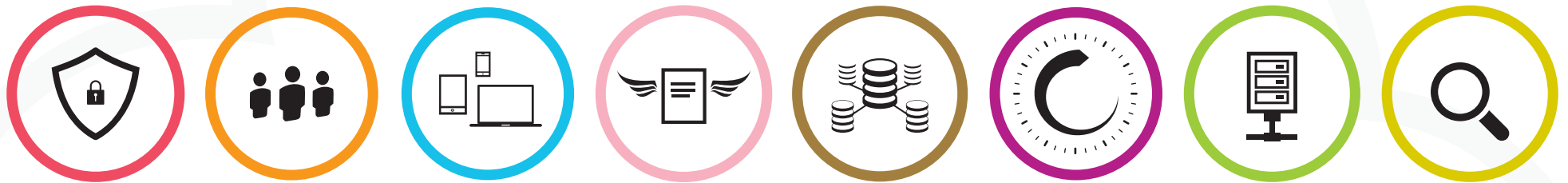


# *LIVRE BLANC*

## *Plan de Reprise d'Activité*



---

*Pourquoi mettre en place  
un Plan de Reprise d'Activité ?*

# À QUOI SERT UN P.R.A. ?



Quand une organisation professionnelle est victime d'un sinistre majeur : un vol de ses équipements informatiques, un crash disque sur son serveur, une attaque cybercriminelle ou une catastrophe naturelle, le défi qui s'impose à elle est **la reconstruction de son infrastructure et la remise en route des applications supportant son activité.**

Quand ce type d'événements survient, une simple solution de sauvegarde informatique ne suffit pas. **Seul un Plan de Reprise d'Activité permet de survivre au sinistre.**

Nota : Le PRA est à distinguer du Plan de continuité d'activité (PCA) dont l'objectif est de permettre la poursuite de l'activité sans interruption et la disponibilité totale des informations quels que soient les problèmes rencontrés. La mise en place d'un PCA requiert des investissements coûteux difficilement abordables pour une PME.

# Quels sont les objectifs d'un P.R.A. ?

## La DIMA

**C'est le délai d'indisponibilité maximal autorisé ou admissible pour un système d'information.**

C'est cette durée (hh:mm:ss) qui définit l'objectif de rétablissement après un sinistre (Recovery Time Objective : RTO ).

## La PDMA

**C'est la Perte de données Maximale Admissible** (en anglais Recovery Point Objective - RPO) **qui quantifie les données qu'un système d'information peut être amené à perdre lors de la survenance d'un incident.**

**La PDMA est donc conditionnée par la fréquence et la nature des sauvegardes effectuées.**

Elle s'exprime sous la forme d'une durée (hh:mm:ss) entre l'heure de survenance de l'incident provoquant la perte de données et la date la plus récente des données sauvegardées qui seront restaurées en remplacement des données perdues.

## Dans quels cas un PRA est-il activé ?



### Risques Naturels

**De types climatiques** (Tempêtes, Cyclones, Canicules, Inondations, Feux ...) **ou telluriques** (Séismes...).



### Risques Humains

**Non intentionnels** (Erreurs de manipulation, casses ou pertes accidentelles...) **ou intentionnels** (Sabotage, émeutes, attentats, guerres...).



### Risques Informatiques

**Liés à l'usure des composants matériels** (crash disques durs, cartes mères, alimentations...), **logiciels** (Systèmes d'exploitation ou applications) **ou relevant de la cybercriminalité** (virus, logiciels malveillants, cyberattaque, piratage...).

Tous ces sinistres sont susceptibles de rendre les infrastructures ou les logiciels inopérants et d'entraîner une interruption partielle ou totale de l'activité.

# Un P.R.A. protège de quoi ?

82% des PME ne disposant pas d'un PRA ne survivent pas à un important crash informatique.



## Interruption de l'exploitation

Si le système d'information est inaccessible toute l'activité de l'entreprise se trouve impactée : plus de saisie de commande, de bons de fabrication, de bons livraisons, de factures... plus de messagerie, plus d'historique des emails échangés, nouveaux échanges rendus impossibles...

**Le préjudice s'évalue en cumulant le coût des heures de travail perdues au manque à gagner non facturé.**



## Coût de reconstitution de l'infrastructure

Au coût lié au renouvellement des équipements endommagés par le sinistre, **il convient d'ajouter le temps passé** (généralement facturé par un ou plusieurs prestataires) **pour tenter de reconstituer les données utiles**, remonter les applications et systèmes d'exploitation et remettre le tout en réseau pour que les équipements puissent communiquer et adresser des instructions aux différents périphériques connectés : imprimantes, scanners...



## Responsabilité civile et pénale du dirigeant potentiellement engagée

**La loi prévoit qu'il appartient au dirigeant de mettre en œuvre les mesures appropriées pour éviter toute interruption de l'activité de l'entreprise.**

Si la négligence est avérée, les parties lésées pourront engager sa responsabilité

(D'abord, l'administration pour laquelle toute cessation d'activité se traduit par un manque à gagner et un coût d'indemnisation social, mais également les créanciers ou salariés victimes d'un licenciement économique consécutif à un sinistre...)



## Dégradation de l'image de marque

**Des clients non livrés, des fournisseurs non payés, des collaborateurs rendus inactifs...**

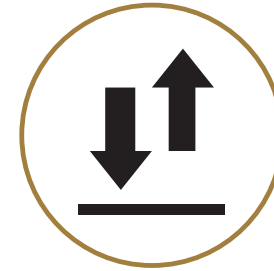
## Que faire pour se prémunir ?



**Ne menez pas d'opération de nettoyage de masse sans avoir préalablement cartographié les documents utiles à votre exploitation**



**Evitez le stockage des documents sur les postes de travail, optez préférentiellement pour un stockage sur le serveur**



**Dotez-vous d'un logiciel de sauvegarde professionnel, il vous garantira la restauration de vos données quel que soit le motif de suppression des fichiers sur vos équipements**



**Préférez les éditeurs proposant d'acheter ou louer votre logiciel avec un nombre illimité de licences, vous n'aurez pas à arbitrer entre votre budget et le périmètre des équipements couverts par votre sauvegarde : 100% de votre patrimoine numérique sera protégé (Serveurs, stations de travail, équipements portables...)**

## Que faire pour se prémunir ?



**Optez pour un logiciel de sauvegarde proposant la fonctionnalité permettant de sauvegarder plusieurs versions d'un même fichier. Cela vous permettra de restaurer la version qui vous intéresse ; éventuellement avant modification.**

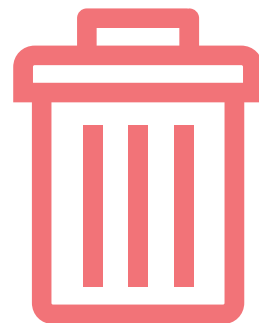


**Effectuer des sauvegardes saines et fréquentes des systèmes et des données (postes de travail, serveurs mais aussi ordinateurs portables itinérants) et conserver un minimum de 3 versions pour chaque document sauvegardé.**



**Contrôlez vos Polices d'assurance et plus particulièrement à ce que votre assurance Dommages et Responsabilité Civile Exploitation n'exclut pas les virus et perte de données, que la Responsabilité Civile Professionnelle ne limite pas sa couverture après réclamation de tiers uniquement et inclut bien les virus, que les Polices Fraude et Tous Risques informatiques prennent en compte vos dommages mais aussi ceux causés à des tiers.**

# Que faire en cas de suppression malencontreuse d'un fichier ?



Si vous n'avez pas vidé la corbeille du serveur ou du poste de travail sur lequel était stocké le fichier, **restaurez-le directement depuis la corbeille.**

**Si vous disposez d'un logiciel de sauvegarde, restaurez votre fichier à partir de votre console d'administration** (ou de l'interface utilisateur proposée) sur votre bureau, ouvrez et vérifiez l'intégrité des données contenues dans le fichier restauré.

**Si le fichier est intègre, enregistrez-le à son emplacement d'origine.**

**Dans le cas contraire, restaurez une version précédente et recommencez l'opération.**

Ce livre blanc a-t-il été utile pour compléter vos connaissances ?



Téléchargez aussi :

le livre blanc sur **les bonnes pratiques de la sauvegarde informatique en PME**

*A propos de Wooxo*

Wooxo édite des solutions logicielles pour éliminer les risques d'interruption d'activité liés à la perte de données informatiques et accroît la productivité des organisations de petite et moyenne taille en permettant à leurs collaborateurs d'exploiter les documents professionnels en tout lieu, à tout instant et de façon sécurisée.

**YOO BACKUP**  
Sauvegarde et Restauration

**YOO SYNC**  
Synchronisation et Partage de Fichiers

**YOO FIND**  
Moteur de Recherche Documentaire

Les solutions Wooxo sont proposées en Cloud Pro, Cloud Hybride ou Cloud Privé.

**WOOXO**  
IT security for business continuity

Membre du Pôle Mondial de Compétitivité des Solutions Communicantes Sécurisées (Rousset – 13), Wooxo a été reconnu entreprise innovante en 2011, a remporté le Trophée TIC de la Meilleure Application Cloud de l'année 2012 et a été nommée Entreprise d'Avenir au Trophée EY (Anciennement Ernst and Young) 2013 et 2014. L'entreprise est également partenaire du Programme gouvernemental Transition Numérique depuis son lancement par le gouvernement.

Plus d'infos sur [www.wooxo.fr](http://www.wooxo.fr)



Pourquoi mettre en place un Plan de Reprise d'Activité ?